La télévision

Shaikh Muqbil ibn Hadi Al-Wadi'i

Question : En ces temps, la télévision et la vidéo existent, elles ruinent les jeunes et causent la division dans leur pensée et ils suivent aveuglément les ennemis de l'islam. Ainsi, quelle est la voie ou comment conseillons-nous aux gens d'éviter ce diable (la TV) et quelles sont les maux causés par cette télévision ?

Réponse : La louange est à Allah, le Seigneur de tout ce qui existe et qu'Allah envoie les prières et la paix sur notre prophète, Muhammad, sur sa famille et ses compagnons. Je témoigne qu'il n'y a aucune divinité qui mérite d'être adorée sauf Allah seul, sans associé et je témoigne que Muhammad est Son serviteur et messager. Ceci dit : la télévision et la vidéo sont parmi les épreuves par lesquelles les musulmans ont été éprouvés par leurs ennemis. Elles (la TV et la vidéo) contiennent des corruptions que nul ne connaît sauf Allah, Lui qui est sans imperfections, le Très-Haut. Parmi ces corruptions est la question de *At-Tabarruj* (être indécemment vêtu et dévoiler des parties du corps qui doivent être couvertes en public). Elles (la TV et la vidéo) contiennent *At-Tabarruj* des femmes. Le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Je n'ai laissé aucune fitna (épreuve ou tentation) plus nuisible aux hommes que les femmes. »* Et le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Je n'ai vu personne plus déficient dans l'intellect et la religion et plus efficace dans le fait d'ôter la raison de l'homme prudent qu'une d'entre vous, femmes. »* Et le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) averti à propos du regard fixe. Il a dit à la Jarir ibn 'Abdullah, comme il est mentionné dans le *Sahih* Muslim : *« détourne le regard. »* Plutôt Allah, le Puissant et Majestueux, dit dans Son Noble Livre :

« Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté »

« Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté » [sourate An-Nur 29-30]

Et dans les deux *Sahih* (Al-Bukhari et Muslim) il est rapporté dans un hadith d'Abû Hurayra (*radhiyallahu 'anhu*) que le messager d'Allah (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Pour le fils d'Adam, une part d'Az-Zina (sexe illicite, c'est-à-dire l'adultère et la fornication) a été écrite pour lui - il y tombera et c'est inévitable. Les yeux, leur adultère est le regard fixe (c'est-à-dire de regarder ce qui est illicite) et les oreilles, leur adultère est l'écoute (de ce qui est illicite) et la main, son adultère est de frapper (ce qui est illicite) et le pied, son adultère est la marche (vers ce qui est illicite). Et les désirs et espoirs du cœur et ceci (l'adultère) sont confirmés ou rejetés par les parties intimes. »* C'est un mal parmi les choses nuisibles et corruptrices et c'est le mal du regard fixe. Et le regard fixe est parmi les causes les plus grandes de la corruption du cœur. Si bien que certains ont dit :

(Poésie)

Tous les incidents commencent par le regard fixe,

Et la plupart (des gens dans) le Feu seront de ceux qui diminuent le mal,

Combien de regards fixes ont fait dans le cœur un acte,

L'acte des flèches sans arc et sans corde,

Il a captivé son œil, par ce qui a nui à son cœur,

Il n'y a pas bienvenu au plaisir qui vient avec le mal.

Et la femme peut être une femme pieuse ou l'homme un homme pieux et en raison du regard fixe, le cœur deviendra corrompu. A certes réussi qui a dit :

(Poésie)

Dites à la jolie fille dans l'écharpe noire,

Qu'avez-vous fait au pieux religieux ?

En effet il tenait ses vêtements prêts pour la prière,

Jusqu'à ce que vous apparaissiez devant lui à la porte du Masjid,

Rendez-lui sa prière et son jeûne,

Ne le tentez pas, par le droit du Seigneur de Muhammad!

Ainsi, il est obligatoire à chaque musulman, qui sent la responsabilité envers sa famille et envers lui, d'éviter cette *fitna*, par laquelle beaucoup de gens ont été éprouvés (c'est à dire la TV). Et le Seigneur Tout-Puissant dit dans Son Noble Livre :

« Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres » [sourate *At-Tahrim* : 6]

Et le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit, comme il est rapporté dans les deux *Sahih*, d'après un hadith d'Ibn ' Umar : *« Chacun d'entre vous est un berger et chacun d'entre vous est responsable de son troupeau. »* Et il a aussi dit, comme il est rapporté dans les deux *Sahih*, d'après un hadith de Ma'qal ibn Yasar : *« Il n'y a aucun berger qu'Allah a rendu responsable d'un troupeau, et qui ne s'occupe pas d'eux par sa sincérité et ses conseils, sans qu'il ne trouve pas (c'est-à-dire sente) le parfum du Paradis. »*

Donc, il est obligatoire au musulman d'éviter ce mal et d'en nettoyer sa maison (c'est-à-dire la TV). Oui. Dans les deux *Sahih*, il est rapporté dans un hadith d'Abû Mussa Al-Ash'ari (*radhiyallahu 'anhu*) que le messager d'Allah (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« L'exemple de la compagnie pieuse et de la mauvaise compagnie est comme la personne qui porte de l'huile de musc et le forgeron. Celui qui porte le parfum de musc vous en donnera comme cadeau, ou vous lui en achèterez, ou vous sentirez un parfum agréable venant de lui. Mais le forgeron brûlera vos vêtements ou vous sentirez une odeur crasseuse venant de lui. »* Puis vous allez introduire un diable d'Amérique (à la TV) qui va venir et danser devant votre femme ?! Un diable d'Amérique ou de France, qui viendra et dansera ou un boxeur qui boxera et il va venir et boxera devant votre femme. Ce qui est correct mes frères est que ceci est un manque de sentiment de responsabilité devant Allah, le Puissant et Majestueux.

De même, la femme intelligente n'aime pas voir son mari regarder et voir son cœur tenté, en regardant de jeunes dames (à la TV). Elle n'aime pas cela. Et le bonheur n'est pas réalisé entre la femme et son mari à

moins qu'elle ne lui soit obéissante et loin de regarder d'autres que lui. Et de même pour lui, il doit être loin de regarder d'autres femmes qu'elle. C'est la *fitna* du regard fixe.

La seconde *fitna* est la *fitna* de la fabrication d'images. Les prêcheurs à la religion d'Allah, qui prennent des images sur les Minbars (podiums, pupitres) - un prêcheur à l'islam, *ma sha Allah*, disant aux gens : « ô gens ! Vous devez adhérer à la Sunna du messager d'Allah (*sallallahu 'alayhi wa sallam*)! Persévérez dans la Sunna du messager d'Allah (*sallallahu 'alayhi wa sallam*). » Et il désobéit au messager d'Allah (*sallallahu 'alayhi wa sallam*). **Et le messager (***sallallahu 'alayhi wa sallam***) a ordonné à 'Ali de ne laisser aucune tombe élevée sans qu'il ne la nivelle, ni aucune image sans qu'il ne l'efface.** Le mot image (dans ce hadith) est dans une forme indéfinie négative. Donc, il inclut tout type d'image. Puis, après cela, la personne nous vient avec une *fatwa* du noble shaikh disant qu'il est permis à une personne d'être filmée à la télévision et de tourner une vidéo pour la *da'wa*. Nous ne sommes pas désorganisés dans la religion d'Allah. Et le Seigneur Tout Puissant dit dans Son Noble Livre : ***« Et l'aide vient seulement d'Allah. »*** Nous ne pouvons pas faire quoi que ce soit pour la *da'wa* si Allah ne le veut pas. Et Allah ne fera jamais rien pour nous à moins que nous ne soyons droits et accrochés à la Sunna du messager d'Allah (*sallallahu 'alayhi wa sallam*). Allah est loin de toute imperfection! L'étudiant en science est sur quelque chose d'extrêmement dangereux. Ne savez-vous pas qu'Allah le Très-Haut, dit :

« Et craignez Allah et Allah vous apprendra. »

« ô vous qui croyez, si vous craignez Allah, Il vous donnera Al-Furqan (la perspicacité dans le jugement et la distinction du juste et du faux). »

« ô vous qui croyez! Craignez Allah et croyez en Son messager (Muhammad) et Il (Allah) vous donnera une part double de Sa miséricorde et Il vous donnera une lumière avec laquelle vous marcherez et Il vous pardonnera. »

Allah menace ceux qui dévient parmi les étudiants en science. Il dit :

« Et si Nous voulions, Nous pourrions certainement emporter que Nous vous t'avons révélé (Muhammad), alors tu ne trouveras aucun protecteur contre Nous. »

La question, ô mes frères, est droite. Tenez donc ferme et droit pour Lui (Allah). Le Seigneur Tout Puissant dit dans Son Noble Livre :

« Reste droit (agissant sur les ordres de la religion) comme il t'a été commandé. »

La *fatwa* de Yussuf Al-Qardhawi doit être jetée contre le mur (Yussuf Al-Qardhawi a donné une *fatwa* disant que les images sont permises). Et la *fatwa* du noble shaikh, qui a donné une *fatwa* disant que filmer des images est permis en télévision doit aussi être jetée contre le mur. Pourquoi ? Écoutez la parole du prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) quand il est entré dans l'appartement de 'Aisha et qu'elle avait couvert une petite pièce avec un rideau qui contenait des images.Le prophète a refusé d'entrer et il a dit, *« ô 'Aisha! En vérité, les gens qui auront la punition la plus sévère le Jour de la Résurrection seront ceux qui ont fait ces images. »* Certaines personnes disent, « Ceux qui font les images ou le photographe, sont les pécheurs. » Et vous êtes allés chez lui pour qu'il puisse prendre votre image et vous le lui avez

permis. Et le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Quiconque parmi vous voit un mal, qu'il le change de sa main et s'il n'est pas capable, avec sa langue et s'il n'est pas capable, avec son cœur et c'est le plus faible de foi. »* Et l'imam Ahmad a rapporté dans son *Musnad* d'après Jabir (*radhiyallahu 'anhu*) que le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) est entré dans la *Ka'ba* et a trouvé des images sur les murs. Donc, il a demandé de l'eau et un chiffon (pour les enlever). Cela prouve qu'elles n'étaient pas tridimensionnelles (c'est-à-dire des statues). Aussi, le hadith du rideau prouve qu'elles n'étaient pas des images tridimensionnelles (c'est-à-dire des statues). Dans les deux *Sahih* il est rapporté d'après un hadith d'Abû Hurayra (*radhiyallahu 'anhu*) du prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) sur ce qu'il rapporte de son Seigneur (qu'Allah a dit) : *« Et qui fait un plus grand mal que celui qui va et crée comme ma création. Qu'il crée donc une grain de poussière ou une graine ou un grain d'orge. »* Aussi, dans *Al-Jami'* de At-Tirmidhi dans un hadith d'Abû Hurayra il est rapporté que le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Un cou sortira du Feu (de l'Enfer) et il aura deux yeux pour voir et deux oreilles pour entendre et une langue qui parle. Il dira : ' En vérité j'ai été rendu responsable de traiter avec trois : avec toute personne arrogante et têtue, quiconque a pris un autre dieu avec Allah et ceux qui ont fait des images. ' »*

Dans le *Sahih* d'Al-Bukhari il est rapporté que le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) **a maudit les fabricants d'images.** Et vous êtes associé avec lui (en cela) parce que vous l'avez approuvé. Plutôt vous lui avez donné l'autorisation de prendre votre image. Quelque chose d'autre reste et qui est que la personne peut dire : « (En ce qui concerne) les images qui sont sur l'argent ? » Les images qui sont sur l'argent, sont de la vantardise des rois et des présidents. Ce n'est pas une preuve. Cependant, si vous craignez pour votre argent, prenez-le et le péché est sur celui qui vous y a contraint (c'est-à-dire à utiliser de l'argent avec des images de gens dessus). De même pour la question de la carte d'identité, du permis de conduire, du passeport et d'autres choses parmi ces questions. Le péché est sur celui qui vous a contraint à faire cela si vous y êtes forcés. Un étudiant en science m'a écrit ces jours-ci – qu'Allah le récompense par un bien- en disant : « Je veux venir pour demander la science chez vous, mais je pense que l'on interdit les images et j'estime que je ne suis pas forcé de faire cela, car en vérité il m'est possible de chercher la science dans mon pays. » Donc je lui ai répondu en disant qu'il avait raison, qu'Allah le récompense par un bien. Ceci est la question. Ainsi concernant l'image, ne prenez pas d'image à part pour une question qui est une nécessité dans laquelle vous craignez que quelque chose vous arrive, ou à votre richesse ou à votre honneur que vous ne pouvez pas supporter. Puis, après cela, soyez sûr, soyez sûr, soyez sûr, que si l'Amérique et la Russie disent : « Le lobe d'oreille doit être photographié au lieu de la photographie complète de la personne » alors ils (les musulmans) diront certainement cela avec eux. Ils se précipitent pour suivre l'Amérique et la Russie. Et ces images, ils disent qu'il est possible qu'elles paraissent semblables. Oui, il est possible que des images paraissent semblable. Une personne qui travaille au bureau d'Immigration (au Yémen) m'a informé, il m'a dit : « Combien de criminels ont une barbe et ensuite rasent leur barbe et reviennent (ici au Yémen) et nous ne sommes pas même conscients de cela, ô Allah, à moins que le nom ne soit le même (c'est-à-dire sur leurs documents). Donc nous restons dans le doute sur ce type et menons une enquête sur lui. Et s'il est persistant nous disons que peut-être ce n'est pas lui. Parfois la personne peut enlever la photo et mettre une autre photo à sa place et cela arrive. » Et Allah est Celui auprès de qui est cherché l'aide.

Puis, après cela, il y a l'espion. Il vient dans les pays islamiques avec une serviette diplomatique. Il ne vient pas comme une personne pauvre, sous l'apparence d'un homme appauvri, d'un étudiant en science, de celui qui vit à peine en juste proportion. Il vient avec la serviette d'un diplomate. Il n'entre pas dans cette mode. Ainsi, ô mes frères! Les gouvernants musulmans ont commencé à se précipiter derrière l'Amérique, la Russie et les ennemis de l'islam.

Nous demandons à Allah de les corriger et de les guider. Nous devons faire *du'a* (invocation) pour eux (les gouverneurs musulmans) pour qu'ils soient pieux et guidés. Nous avons mentionné deux maux corrupteurs parmi les maux de la télévision. Reste ce que certains veulent faire passer leur position pour valable en employant un hadith dans le *Sahih* d'Al-Bukhari, dans lequel le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Sauf pour décorer un vêtement. »* Sa parole : *« Sauf pour décorer un vêtement »* peut avoir des significations différentes. Est cette parole est-elle vraiment attribuée au messager (*sallallahu 'alayhi wa sallam*). Je vous mentionnerai l'histoire (autour de cette narration). Qui est qu'un compagnon a rapporté à ses frères que le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a dit : *« Les anges n'entrent pas dans une maison qui contient un chien ou une image. »* Puis, il est tombé malade et ils (ses frères) lui ont rendu visite et ont trouvé des images sur les murs (de sa maison). Et ils ont dit : « Gloire à Allah! Tu nous as dit auparavant que les anges n'entrent pas dans une maison qui contient un chien ou une image, et (tu as) ces images! »

Alors un de ses amis leur dit : « N'avez-vous pas tous entendu ? Il a dit : ' Sauf pour décorer un vêtement. ' » Cela pourrait signifier que c'était la parole du messager d'Allah (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) et pourrait signifier que ce n'était pas sa parole. Ceci est une chose. Il pourrait aussi signifier l'ornement sur un vêtement comme les arbres et les choses qui n'ont pas d'âme. Donc, cela (la permission des images) concernerait les choses comme les arbres et les choses qui n'ont pas d'âme.

Note de bas de page de shaikh Muqbil : Puis il m'est devenu apparent que le complément : « Sauf pour décorer un vêtement » contredit étrangement (*shadh*). Ceci parce que 'Ubaydullah ibn Al-Aswad Al-Khawlani l'a ajouté et Busr ibn Sa'id ne l'a pas ajouté, et l'on donne préférence à Busr ibn Sa'id pour être plus exact. En ce qui concerne 'Ubaydullah ibn Al-Aswad, alors trois personnes rapportent de lui et aucune qui soit considérée comme autorisée et confirmée dans sa fiabilité, comme il est mentionné dans *Tahdhib ut-Tahdhib*. Et le hadith est dans Al-Bukhari, vol. 6, p. 312. Donc on sait à partir de cela qu'il y a une contradiction en cela, ou nous pouvons même dire sa faiblesse répréhensible, parce que Busr ibn Sa'id est fiable et 'Ubaydullah n'a été déclaré fiable par personne considéré comme une autorité. Ainsi, il ('Ubaydullah) est *Majhul ul-Hal* (c'est-à-dire son statut est inconnu). Et Allah est plus savant.

Il nous est permis de faire de ce hadith le principe quant aux images, qu'elles sont interdites. Reste les poupées des petits enfants. Les gens emploient cela comme un argument et le hadith de 'Aisha est considéré comme une abrogation du hadith sur les images. Non. La règle à propos des images est qu'elles sont interdites et une concession (exception) a été faite pour les petits enfants de prendre un peu de laine et des chiffons (et d'en faire des poupées). Le principe concernant des images est l'interdiction. Si vous voulez une poupée pour les enfants, faites ainsi : Prenez un tissu et mettez un peu de laine à l'intérieur, fermez-le et donnez-le leur. Comme l'a fait 'Aisha avec son jouet (en forme de) cheval (qu'elle avait) et qui avait des ailes faites de laine et de tissu. Et le principe est l'interdiction. Ceci (la fabrication d'images) est un des maux corrupteurs, sans parler de ce qui est diffusé à la télévision comme tentations et corruptions et les choses qui attisent les appétits sexuels. Ensuite, après tout ça, ils nous amènent le type avec le grand turban ou "l'homme respecté" pour donner un cours à la télévision (en référence à la TV dans le Moyen-Orient). En tout cas, les maux corrupteurs de la télévision sont trop nombreux pour être limités et comptés. Nous demandons à Allah d'en nettoyer les pays musulmans. En vérité Il a le pouvoir sur toute chose.

Source : *Ijabatus-Sa'il*, pp. 247-253

Traduit par Aqil Walker

Question : Certaines personnes, si vous argumentez contre elles en mentionnant le fait que le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) a interdit le regard fixe (c'est-à-dire regarder les membres du sexe opposé qui ne sont pas ses parents) et de même qu'Allah, gloire à Lui, le Très-Haut, a interdit le regard fixe (en direction des membres du sexe opposé) dans un verset (du Qur'an), la personne ne considère pas l'image qu'il voit à la télévision comme étant semblable à cette forme ou image (d'une femme) qu'il voit dans la rue, par exemple. Il dit (de l'image à la TV) : « c'est juste une image. »

Réponse : Regardez cette contradiction, ô mes frères dans la religion d'Allah. Certaines personnes, si vous leur dites : « En vérité, regarder une femme qui est à la télévision est interdit », ils répondront en disant : « Cette femme (à la TV, son image) ne ressemble pas à la femme qui est dans la rue. C'est juste une image. » Après cela, regarder l'image elle-même, si c'est une image qui est sur papier et que ses cuisses sont exposées, de même que ses bras sont découverts et que son visage est séduisant, il n'est pas permis à un homme de la regarder, même si c'est juste l'image d'une femme sur papier, sans parler du fait que ce soit une image d'elle en mouvement qui apparaît et d'autres choses semblables (comme à la TV). Et est-ce que quelque chose cause des épreuves plus corruptrices et des tentations pour les gens plus que les images à la télévision ? Si les gens ne sont pas éprouvés et séduits par les images, pourquoi ne font-ils pas une télévision sans image. Nous leur demandons qu'ils fassent une télévision sans image, nous les

musulmans. Qu'y a-t-il en eux pour qu'ils mettent des images d'eux sur leurs livres ? Qu'y a-t-il en eux pour qu'ils prennent les images comme une partie des programmes d'études et dans d'autres choses parmi les tentations et les choses claires ? Le musulman n'a aucun choix en ces temps que d'adhérer à sa religion et ne pas s'intéresser à quiconque s'oppose à lui. Ce que je conseille à tout frère dans la religion d'Allah, est qu'il adhère à sa religion et ne s'occupe pas de quiconque s'oppose à lui. Qu'Allah aide chacun à faire ce qu'Il aime et dont Il est satisfait.

Je demande au frère qui pose la question. La personne dira : « En vérité la télévision contient le Qur'an et les Hadith, l'avertissement religieux et des réunions-débats. » Je demande au frère : « Les gouvernements introduisent-ils la télévision pour étendre la religion de l'islam ou pour étendre leur politique ? » En toute équité, les gouvernements apportent les télévisions et les émissions pour étendre leur politique. Demandez donc à Allah de faciliter aux musulmans d'avoir des émission qui propagent la religion d'Allah de la façon appropriée, comme elle doit être transmise. Et la louange est à Allah. Si les musulmans établissent ce qui est obligatoire dans les *masjid* et l'obligation d'inviter à la religion d'Allah, cela contient une abondance de bien et la louange est à Allah, le Seigneur de tout ce qui existe. La discussion concernant les images, sont-elles interdites ou non ? Ce sur quoi nous croyons et pratiquons la religion d'Allah est que l'on interdit les images, même s'il n'y avait rien d'autre pour le prouver que le hadith du rideau. Et c'est le hadith rapporté par 'Aisha et il est dans les deux *Sahih* (d'Al-Bukhari et Muslim). Le hadith dit qu'elle ('Aisha) a couvert l'entrée d'une petite pièce avec un rideau avec des images. Et le rideau a été appelé un *Qiram*, qui est un type de couverture de tissu. Ainsi, le prophète (*sallallahu 'alayhi wa sallam*) entré et il a vu le rideau, ou il avait l'intention d'entrer et a vu le rideau, et il a refusé d'entrer et son visage a montré qu'il était énervé. Alors il a dit : *« ô 'Aisha, ne sais-tu pas que les gens qui seront plus sévèrement punis le Jour de Résurrection seront ceux qui font ces images ? »* Puis, en une autre occasion il a voulu entrer et a trouvé deux coussins (dans la maison) - ce qui signifie deux oreillers - et ils contenaient des images. Alors il a pris les deux coussins et les a déchirés. Donc, les images, si elles sont des images d'êtres animés (ce qui a une âme, comme les gens et les animaux), alors elles sont interdites et cela ne fait aucune différence que cette image soit sur un bout de papier, à la télévision ou sur une bande vidéo. Ce n'est rien d'autre qu'un suivi aveugle et la crainte de la différence avec les gens. Les gens disent : « Ceci n'est pas considéré comme une image » et « C'est comme un miroir » et d'autres choses dans ce genre. Le miroir ne capture pas l'image mais la télévision est une capture d'image. Ce ne sont que des revendications et des tours trompeurs pour que nous restions derrière eux comme le bétail. Tout ce qui nous est apporté des ennemis de l'islam nous l'acceptons et le rencontrons à bras ouverts. Et Allah est Celui auprès de qui est cherché l'aide.

Que dites-vous du hadith du rideau (de 'Aisha), ô nos frères ? L'image qui est sur le rideau est-elle une image tridimensionnelle ou non ? Ce n'est pas une figure tridimensionnelle (comme une statue). Donc c'est une preuve claire que personne ne peut dévier de cela, sauf quelqu'un de têtu ou quelqu'un qui a été affecté par d'autres gens ou pense bien de certaines personnes (c'est-à-dire comptant sur eux, leur donnant le bénéfice du doute). Et Allah est Celui auprès de qui est cherché l'aide.

Article tiré du site assalafi.com

Source : *Ijabatus-Sa'il 'ala Ahimm il-Masa'il*, pp.245-246

Traduction : Aqil Walker

Traduit en français par les salafis de l'Est